

**Arrêté modificatif n° 2021-25 SP DREUX  
portant sur le changement d'adresse de l'école de formation de conducteurs de taxi pour  
l'examen, la formation continue et la mobilité**

VU le Code des Transports ;

VU l'arrêté interministériel du 06 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;

VU l'arrêté ministériel du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

VU l'arrêté interministériel du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11/2021 en date du 25 janvier 2021, portant délégation de signature au profit de Monsieur Xavier LUQUET, Sous-Préfet de Dreux ;

VU le courrier en date du 24/02/2021 formulée par Monsieur Olivier CHRETIEN, responsable du Centre de Formation et de Préparation de l'Examen de Taxi (CFPET) informant du changement d'adresse de son siège social ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux ;

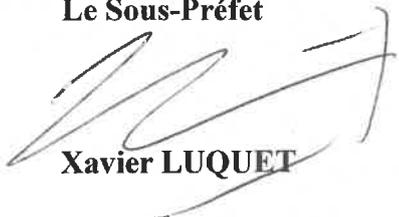
**ARRETE**

**Article 1** : l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n°2020-78 du 18/12/2020 est modifié comme suit : Centre de Formation et de Préparation de l'Examen Taxi (CFPET) sise 1 rue Bernard Maris – le Rubixco – 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE.

**Article 2** : M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux, M. Le Maire de Luisant, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée à la M. Olivier CHRETIEN - CFPET- 1 rue Bernard Maris – le Rubixco – 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE.

FAIT à DREUX, le 18 Mars 2021

Le Sous-Préfet

  
Xavier LUQUET